

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire sarl

Par **hellblaz**, le **29/06/2009** à **20:57**

bonjour,rnrnje viens vers vous afin d'obtenir des éclaircissements concernant la future liquidation de ma sarl.rnrnj'ai souscrit un emprunt sans caution de 30 000 euros.rnN'ayant plus de trésorerie et ayant "épuisé" mon emprunt, je ne suis en mesure de faire fonctionner la société.rnrnLes questions qui me taraudent concerne la banque : ayant souscrit un emprunt sans caution, quels sont les "risques" pour moi ?rnla sarl protège mes biens propres, mais la banque peut-elle me poursuivre ?rnrnJe tiens à préciser que je sis à jour vis-à-vis de l'urssaf, rsi et autres institutions.rnrncordialement

Par **Visiteur**, le **30/06/2009** à **09:00**

S'il n'ya pas de caution personnelle, vous êtes tranquille vis à vis de la banquerrnmais une sauvegarde d'entreprise ne serait elle pas suffisante ? rnrnPOUR TOUT SAVOIR:rnrn<http://www.fbIs.net/sauvegarde.htm>